

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 29 MARS 2019**

Le vingt-neuf mars deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-deux mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Isalyne HERIVEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Louis BAUSSAN.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Pierrette BUNEL), Jérôme CHERON (pouvoir à Michel FROGER) et Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sandrine WEINHARD est désignée secrétaire de séance.

M. Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 28 février 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2018 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		126 988,44		13 170,43
Opérations exercice 2018	447 555,65	555 334,80	117 645,79	158 662,17
Résultat exercice 2018	107 779,15		41 016,38	
Résultat définitif	107 779,15		54 186,81	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2018.

2nd OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibère sur le compte administratif 2018 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		126 988,44		13 170,43
Opérations exercice 2018	447 555,65	555 334,80	117 645,79	158 662,17
Résultat exercice 2018	107 779,15		41 016,38	
Résultat définitif	107 779,15		54 186,81	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3^{ème} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2018 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 107 779,15 € à la section de fonctionnement et un excédent de 54 186,81 € à la section d'investissement

Il est proposé d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 107 779,15 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- l'excédent d'investissement de 54 186,81 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

4^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget Assainissement, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		15 107,12		8 688,01
Opérations exercice 2018	23 493,88	21 648,82	10 475,43	6 935,00
Résultat exercice 2018	- 1 845,06		-3 540,43	
Résultat définitif	13 262,06		5 147,58	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2018.

5^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2018 Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		15 107,12		8 688,01
Opérations exercice 2018	23 493,88	21 648,82	10 475,43	6 935,00
Résultat exercice 2018	- 1 845,06		-3 540,43	
Résultat définitif	13 262,06		5 147,58	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget Assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 13 262,06 € à la section de fonctionnement et un excédent de 5 147,58 € à la section d'investissement

Il est proposé d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 13 262,06 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 5 147,58 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

7^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget lotissement Rue des Fleurs, identique au compte administratif, et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2018	9 044,28	9 044,28	9 044,28	9 044,28
Résultat exercice 2018	0		0	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte de gestion tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du compte administratif 2018.

8^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2018 Lotissement Rue des Fleurs dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2018	9 044,28	9 044,28	9 044,28	9 044,28
Résultat exercice 2018	0		0	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : AFFECTATION DE RESULTAT 2018

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement Rue des Fleurs, il en ressort :
→ Un excédent de 40 271,94 € à la section de fonctionnement et un excédent de 26 652,72 € à la section d'investissement

Il est proposé d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 40 271,94 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 26 652,72 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

10^{ème} OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2018, sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2019 présentés ci-dessous :

	2018 <i>taux de référence</i>	2019 taux votés
Taxe d'habitation	22,15%	22,15%
Taxe sur le foncier bâti	18,29%	18,29%
Taxe sur le foncier non bâti	33,15%	33,15%

11^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif 2019 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	533 000 €	387 410 €
Recettes	533 000 €	387 410 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2019 de la commune.

12^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget assainissement 2019 qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	34 700 €	27 797,58 €
Recettes	34 700 €	27 797,58 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2019.

13^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget lotissement rue des fleurs 2019 qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	79 316,22 €	74 741,28 €
Recettes	79 316,22 €	74 741,28 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget lotissement rue des fleurs 2019.

14^{ème} OBJET : CANDIDAT RETENU A L'APPEL D'OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC AMENAGEMENT DE SECURITE ET D'UNE ALLEE PIETONNE RUE DE THORIGNE SUR DUE (RD74)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres du marché public concernant l'aménagement de sécurité et d'une allée piétonnière s'est clôturé le 1^{er} mars 2019. Deux entreprises ont répondu à ce marché : Sté Colas et la Sté Pigeon. Conformément au règlement de la consultation, le jugement des offres est réalisé selon les critères suivants : 40 % mémoire technique et durée des travaux et 60 % prix de la prestation. Vu le rapport d'analyses des offres établi par le cabinet d'études IRPL et la commission d'appels d'offres, le marché est attribué à Sté Colas pour un montant de 124 336,22 € TTC (103 613,52 € HT). Il précise que les travaux débiteront fin avril pour une durée de 5 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un scrutin public ordinaire, décide à l'unanimité d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de la Sté Colas pour un montant de 124 336,22 € TTC (103 613,52 € HT) et autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché public.

15^{ème} OBJET : NOUVELLE ADRESSE POSTALE A LA RUE DE LA CROIX FLEURIE :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle construction vient d'être achevée sur notre commune, celle-ci est située rue de la Croix Fleurie entre le 8 et le 10. Il convient d'attribuer un numéro à cette nouvelle habitation, il est proposé le n° 8 bis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le n° d'habitation proposé ci-dessus et charge le Maire d'informer EDF, le SAEP de Dollon et la Poste de Bouloire.

16^{ème} OBJET : DEMANDE DE PRETS BANCAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie afin de pallier à l'attente du versement des subventions (64 600 €) et au reversement du Fond de Compensation TVA n-2 (environ 40 000 €) concernant l'aménagement de l'allée piétonnière route de Thorigné, la réalisation du plateau ralentisseur et la réfection des lampadaires dont les subventions seront perçues d'ici 2021-2022. D'autre part, il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à consulter plusieurs banques afin d'obtenir un prêt de 60 000 euros sur une durée de 10 ans concernant le financement de l'aménagement de l'allée piétonnière. Il précise qu'en 2017 et 2018, deux prêts ont été échu (la Borde Chailloux et l'aménagement voirie rue de Cournom).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un scrutin public ordinaire, autorise le Maire à consulter plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros et une demande de prêt de 60 000 € sur 10 ans.

17^{ème} OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier de la Préfecture concernant une demande présentée par le GAEC FROGER pour le regroupement de deux troupeaux de vaches laitières avec mise à jour d'épandage se situant au lieu-dit « La Grande Bardière » sur la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

Le Projet comprend :

- le rapatriement du cheptel laitier existant (70 vaches laitières) du site de « La Roulinière » à Tresson vers celui de « La Grande Bardière » à St-Michel-de-Chavaignes (siège social du GAEC)
- le rapatriement du robot de traite du site de « La Roulinière » à Tresson sur celui de « La Grande Bardière » à St-Michel-de-Chavaignes
- trois robots de traite et deux tanks séparés (deux laiteries collectant le lait) au total ;
- la production sera de 1 480 000 litres de lait par an
- l'un des deux poulaillers sera arrêté et converti en nurserie pour les veaux, soit 40 cases individuelles et 50 places collectives sur litières accumulées (aménagement intérieur).

Après regroupement des deux troupeaux l'effectif maximum sera de 210 vaches laitières.

Le plan d'épandage concerne les communes de Le Breil-sur-Mérize, Saint-Mars-de-Locquenay, Saint-Michel-de-Chavaignes, Dollon, Thorigné-sur-Dué et Tresson.

Les services de la Préfecture demandent au conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur le dossier présenté ci-dessus en vue de statuer sur cette demande. Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret : les conseillers veulent voter à main levée. Du fait de son lien de parenté avec le Gaec Froger, Monsieur le Maire informe l'assemblée de son abstention. Il convient de délibérer au sujet de cette ICPE.

Après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions, l'assemblée délibérante émet un avis favorable à l'installation classée pour l'environnement du GAEC FROGER pour le regroupement de deux troupeaux de vaches laitières avec mise à jour d'épandage se situant au lieu-dit « La Grande Bardière » sur la commune de St-Michel-de-Chavaignes présentée ci-dessus.

18^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point travaux en cours** : installation des nouveaux lampadaires route de Thorigné sur Dué et square Robert Paumier, mise ne place de la tyrolienne au terrain de loisirs, aménagement de parterres route de Dollon et rue Henri Joly.

. **Point travaux voirie communale 2019** : une consultation a été effectuée le 29 mars 2019 auprès de trois entreprises.

. **Point travaux voirie impasse des Fauvettes** : la commune a reçu un devis de la sté Pigeon pour la réalisation de la voirie impasse des Fauvettes celui-ci est de 27 000 € TTC.

. **Travaux concernant l'aménagement de l'allée piétonnière** : une réunion avec les habitants concernés par ces travaux aura lieu le 3 avril à 18h30 à la mairie.

. **Conseil d'école** : a eu lieu le 26 mars 2019. Il est attendu 60 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2019.

. **Remerciements** : de la part de Dominique LAUDE, Président du Comité des fêtes et de Nathalie TOREAU directrice de l'école pour l'attribution de la subvention de la commune pour 2019.

. **Mains d'art** : Cyrille Pelletier informe le conseil que pour l'organisation du symposium de sculptures 2019, le comité Mains d'art a reçu 88 candidatures, le Conseil départemental de la Sarthe finance la réalisation d'une œuvre qui sera entreposée au collège de Bouloire et la municipalité de Connerré participe financièrement à la réalisation d'une œuvre qui sera érigée à la médiathèque La Passerelle. D'autre part, il est proposé de réaliser un abri en bois afin de protéger la pyramide dont l'emplacement pourrait être situé route de Thorigné (cf conseil municipal du 13 septembre 2018).

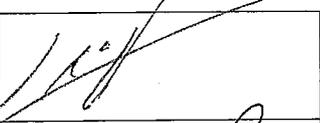
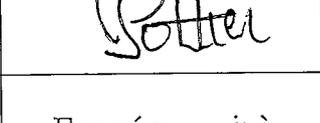
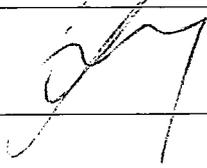
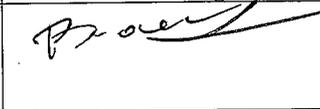
Cependant après s'être renseigné auprès des services compétents, il s'avère que cet emplacement n'est pas envisageable car aucune construction ne peut être réalisée sur le domaine communal public. Il conviendra de trouver un autre lieu.

. **Choix du feu d'artifice pour la fête nationale samedi 6 juillet 2019** : Monsieur le Maire charge Mme Florence Barbier de faire le nécessaire concernant le choix du feu d'artifice et les formalités administratives.

. **Inauguration du monument en hommage aux fusillés pour l'exemple à Chauny dans l'Aisne** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2018, il a été alloué une aide de 150 euros pour la réalisation de ce monument. Celui-ci sera inauguré le 6 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Isalyne HERIVEAU	
Pierrette BUNEL		Jean-Marie FROGER	
Florence BARBIER		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Pierrette Bunel
Jean-Claude POTTIER		Sandrine WEINHARD Secrétaire de séance	
Jérôme CHERON	Excusé pouvoir à Michel Froger	Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	